

ROYAUME DU MAROC

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DIRECTION
DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

Compte n° 310 810 101402900442310133
ouvert à la Trésorerie Régionale de Rabat
au nom du régisseur des recettes
de l'Imprimerie Officielle

OUVRAGES MIS EN VENTE

DESIGNATION DES OUVRAGES	PRIX DE VENTE (en dirhams)		
	LANGUE D'EDITION		
	ARABE	FRANÇAIS	BILINGUE
– Constitution.....	–	–	35,00
– Loi organique relative à la Chambre des Représentants (éd. 1997).	–	–	30,00
– Loi organique relative à la Chambre des Conseillers (éd. 1997).	–	–	30,00
– Loi organique relative à la Chambre des Représentants (éd. 2002)..	–	–	30,00
– Loi organique relative à la Chambre des Conseillers (éd. 2002).	–	–	30,00
– Loi organique relative aux modalités de fonctionnement des commissions d'enquêtes parlementaires	–	–	10,00
– Loi organique relative à la loi de finances	–	–	40,00
– Code électoral.....	50,00	50,00	–
– Code de commerce.....	65,00	65,00	–
– Code du travail.....	75,00	75,00	–
– Code de recouvrement des créances publiques	–	–	45,00
– Code des juridictions financières.....	–	–	75,00
– Code de la famille.....	–	–	75,00
– Code du médicament et de la pharmacie	–	–	40,00
– Code général des impôts	80,00	80,00	–
– Loi-cadre formant charte de l'investissement.....	–	–	10,00
– Loi réglementant la profession d'expert comptable et instituant un ordre des experts comptables.....	–	–	15,00
– Loi relative aux sociétés anonymes.....	60,00	60,00	–
– Loi relative à l'organisation de la région.....	25,00	25,00	–
– Loi sur la liberté des prix et de la concurrence	–	–	40,00
– Loi sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation.....	25,00	25,00	40,00
– Loi relative aux partis politiques	–	–	25,00
– Libertés publiques	–	–	40,00
– Contr ôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques	–	–	20,00
– Charte communale	–	–	45,00
– Haute instance de référence pour les études islamiques.....	5,00	5,00	–
– Charte nationale de l'Education et de la Formation.....	10,00	–	–
– Conditions et formes de passation des marchés de l'Etat	–	–	40,00
– Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux pour le compte de l'Etat.....	–	–	50,00
– Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat	–	–	40,00

N.B.

* L'acquisition de ces ouvrages est subordonnée au règlement préalable de leur montant ou à la présentation d'un bon de commande visé par le contrôle des engagements et dépenses ou par l'autorité compétente en tenant lieu.

* Les frais d'expédition s'ajoutent, le cas échéant, aux tarifs ci-dessus fixés.